

Médicaments antiépileptiques (Anti-Epileptic Drugs)

Les médicaments antiépileptiques peuvent contrôler les crises épileptiques chez 70 à 80 % des patients. Ces médicaments se présentent sous forme de comprimés, de capsules ou de sirop. Certains peuvent être administrés par injection intraveineuse en milieu hospitalier.

La plupart des personnes atteintes d'épilepsie parviennent à contrôler leurs crises au moyen d'un seul médicament. Le premier médicament utilisé n'est pas toujours celui qui convient au patient ou à la patiente. La plupart des patients doivent essayer plus d'un médicament ou ajouter un second médicament au premier pour contrôler leurs crises. Le choix du médicament dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels le type de crises, le syndrome de l'épilepsie, l'âge, les effets secondaires non désirés et le coût.

Comment prendre votre médicament

- Votre médecin vous expliquera quand et comment prendre votre médicament et vous expliquera les effets secondaires les plus fréquents qu'il peut entraîner.
- Prenez votre médicament de la manière prescrite. Tout changement dans la posologie ou dans la routine quotidienne peut entraîner des crises inattendues ou des effets secondaires.
- L'omission de toute dose accroît le risque de crise. En cas d'oubli ou d'omission, vous pourrez normalement prendre votre dose dès que vous vous en rappellerez sauf s'il ne reste que deux heures ou moins avant l'heure de la prise de la dose suivante. Demandez à votre médecin ce qu'il convient de faire en cas d'oubli d'une dose. Essayez de mettre au point une routine qui vous permette d'éviter d'oublier de prendre votre médicament. La prise des médicaments aux heures de repas et/ou l'utilisation d'une boîte à pilules à compartiments pour chaque jour de la semaine peuvent s'avérer utiles.
- Habituez-vous à retirer les médicaments prescrits sur ordonnance deux semaines au moins avant l'épuisement de votre provision surtout si vous prévoyez être absent de chez vous.
- La consommation d'alcool peut modifier le point de déclenchement des crises et peut vous faire oublier de prendre vos médicaments. Évitez donc les boissons alcoolisées autres qu'en quantités limitées.

Que demander à votre médecin ?

- Les médicaments nouvellement prescrits risquent-ils de perturber l'action des médicaments que vous prenez déjà ? Certains médicaments antiépileptiques font diminuer l'efficacité des contraceptifs oraux. Si vous prenez des contraceptifs oraux, demandez à votre médecin quels seront les effets des médicaments antiépileptiques sur leur efficacité.
- Que faire si je n'ai pas pris ma dose ?

Effets secondaires non désirés

Tous les médicaments antiépileptiques entraînent des effets secondaires. Ces effets secondaires se manifestent le plus souvent en début de traitement. Ils s'estompent progressivement pour disparaître après quelques semaines, le temps nécessaire à l'organisme pour s'accoutumer. Ces effets secondaires seront moins susceptibles de se manifester si, en début de traitement, le dosage prescrit est réduit pour être augmenté ensuite progressivement. Si les effets secondaires sont la conséquence d'un dosage trop élevé, ils disparaîtront généralement en réduisant le dosage. Au cas où les effets secondaires persistent malgré un ajustement du dosage, un changement de médicament peut s'avérer nécessaire.

Certaines personnes développent des réactions allergiques à certains médicaments antiépileptiques. Le phénomène est fréquent et il est important de l'identifier parce qu'il est impératif alors d'arrêter la prise de tels médicaments. Demandez à votre médecin si le médicament qui vous est prescrit risque d'occasionner des réactions allergiques. Si le médicament peut effectivement causer de telles réactions, demandez à votre médecin quels en sont les symptômes et que faire s'ils apparaissent.

Arrêt de la prise du médicament

N'arrêtez jamais la prise d'un médicament antiépileptique sans avoir consulté votre médecin au préalable. Tout arrêt de médicament antiépileptique doit se faire très progressivement et sous surveillance médicale. L'arrêt brusque d'un traitement médicamenteux de l'épilepsie peut provoquer une ou plusieurs crises qui risquent d'être plus violentes que d'habitude.

Surveillance des concentrations sanguines

Lorsque les crises sont sous contrôle, les tests sanguins sont rarement nécessaires. Le contrôle des concentrations sanguines est souvent inutile mais peut être nécessaire dans les situations suivantes :

- lorsque les crises ne sont pas sous contrôle
- en présence de symptômes qui pourraient être des effets secondaires
- en cas de prise de plus d'un médicament antiépileptique, lesquels produisent des effets non désirés
- chez les patients prenant de la phénytoïne (Dilantin)

Tests de laboratoire de routine

Des tests sanguins destinés à vérifier les fonctions hépatiques et la moelle osseuse sont parfois effectués avant le début d'un traitement médicamenteux. Les réactions vives au médicament sont rares et aucune preuve de l'utilité des tests de vérification de routine n'a pu être apportée. La meilleure méthode de détection précoce est la mise au courant du patient ou de la personne qui veille à son bien-être des premiers symptômes d'une telle réaction et des mesures à prendre en cas d'apparition de ces symptômes.

Approved for circulation in January 2008 (sp)

You can join the BC Epilepsy Society as a member and receive all the program and service benefits.

#2500 – 900 West 8th Avenue, Vancouver, BC V5Z 1E5

Phone: (604) 875-6704 Fax: (604) 875-0617 info@bcepilepsy.com www.bcepilepsy.com